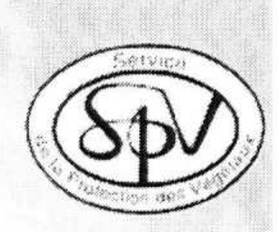
DLP 18-12-06005515



AVERTISSEMENTS AGRICOLES ®

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES



S.R.P.V. POITOU – CHARENTES

Bulletin technique n° 34 du 13 Décembre 2006 (2 pages)

Grandes Cultures

CEREALES : Stade 2 feuilles à tallage

Pucerons

Depuis un mois, la succession de séquences pluvieuses marquées est très défavorable à la poursuite du vol ; celui-ci est pratiquement terminé depuis le 10 novembre.

* **A la tour**, les captures hebdomadaires sont insignifiantes depuis mi-novembre (2 à 4 par semaine), voire graphe ci-dessous.

* Les captures dans le cadre du réseau **vigie-virose** sont également proches de zéro : les relevés des 27 novembre et 04 décembre, sur une dizaine de sites en Vienne et Deux-Sèvres, mettent en évidence, en résumé :

- l'absence de pucerons pour la moitié des pièges ;

- la présence très faible de pucerons (1 à 3 en général) dans les autres cas.

En parcelles protégées au moins une fois, semences traitées et/ou intervention(s) en végétation, **il n'a pas été constaté de recolonisation**.

En parcelles non protégées levées approximativement avant la mi-novembre, les pucerons restent présents et actifs (les températures anormalement douces leur sont favorables).

Cas général *: Aucune intervention n'est nécessaire.*

Cas particuliers très rares *: En cultures levées avant la mi-novembre et sans aucune protection, une intervention reste envisageable si la réalisation effective du traitement est possible.*

Maladies

Comme l'an dernier, l'**oïdium** est signalé dès l'automne, surtout en situations précoces sur les variétés les plus sensibles (Apache...).

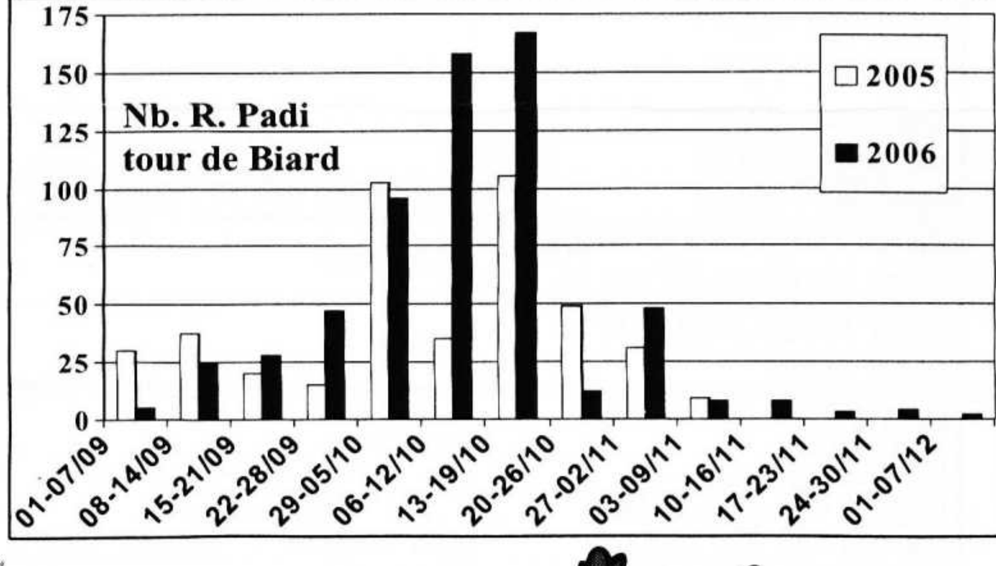
Depuis une quinzaine de jours, la **rouille brune** est observée notamment dans les situations les plus favorables à son expression (variétés sensibles comme Orvantis, sur la façade atlantique...).
Les pluies fréquentes et les températures douces des deux derniers mois expliquent l'installation précoce de la rouille.

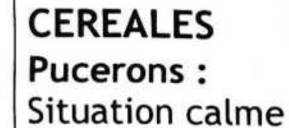
Pour ces deux maladies, l'impact ultérieur de cet inoculum précoce reste dépendant des conditions climatiques des mois à venir, comme l'ont montré par exemple l'évolution de l'oïdium en 2006 et celle de la rouille brune en 2001 et 2003.

REGLEMENTATION

Utilisation des produits phytosanitaires

Arrêté du 12/09/2006, voir page 2.
Première liste de moyens pour réduire la dérive de pulvérisation.





CEREALES
Pucerons :
Situation calme

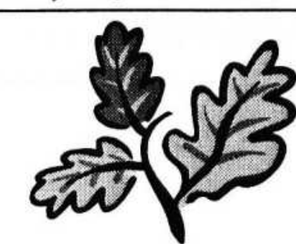
Maladies :
Pour information, présence d'oïdium et de rouille brune

REGLEMENTATION
Arrêté du 12/09/2006 :
Voir page 2

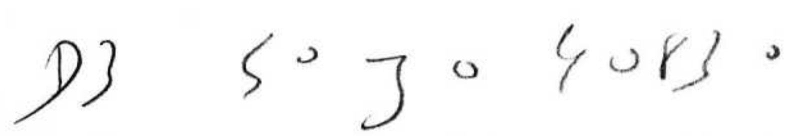
Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt
Service Régional de la Protection des Végétaux
13 Route de la forêt
86580 BIARD
Tél : 05 49 62 98 25
Fax : 05 49 62 98 26

Directrice gérante :
S. DUTARTRE

Site internet : www.srpv-poitoucharentes.com
E-mail :srpv.draf-poitou-charentes@agriculture.gouv.fr
Publication périodique
C.P.P.A.P. n°1664-AD
ISSN n°0294-4693



Toute l'équipe du SRPV vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année et vous présente ses meilleurs vœux pour 2007.



P 43

Arrêté du 12 septembre 2006
Relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L.253-1 du Code Rural

Une première liste d'équipements (buses) permettant de réduire la dérive des embruns de pulvérisation vient d'être publiée

Ils permettent de réduire la largeur de la zone non traitée de **20 ou 50 mètres à 5 mètres**, **sous réserve d'avoir également** :
- un dispositif végétalisé permanent d'au moins 5 mètres en bordure des cours d'eau ;
- et un enregistrement des traitements phytosanitaires effectués sur la parcelle.

Equipements de limitation de la dérive de pulvérisation (expertisés par le Cemagref) parus au Bulletin Officiel du Ministère chargé de l'Agriculture n° 47 du 24/11/2006

Marques commerciales	Modèles de buses	Conditions d'utilisations
TEEJET	AI 110 02 vs ou AIC 110 02 vs	2 à 3 bars
	AI 110 025 vs ou AIC 110 025 vs	2 à 4 bars
	AI 110 03 vs ou AIC 110 03 vs AI 110 04 vs ou AIC 110 04 vs	2 à 3 bars
	AI 110 05 ou AIC 110 05 vs	2 à 3 bars et 5 bars
	AI 110 06 ou AIC 110 06 vs	2 à 4 bars
	Air Jet 35	Pression d'air : 0.34 bar – Pression de liquide : 3 à 6 bars
	Air Jet 42	Pression d'air : 0.37 bar – Pression de liquide : 2 à 5 bars
	TT 110 05	1 bar
	TTI 110 025 ; TTI 110 03 TTI 110 04 ; TTI 110 05	Orientation vers l'avant 1 à 3 bars
ALBUZ	AVI 110 025	3 à 3.5 bars
	AVI 110 03	3 bars
	AVI 110 04 ; AVI 110 05	3 à 5 bars
LECHLER	ID 120 02 ; ID 120 025 ID 120 03 ; ID 120 04 ID 120 05	3 à 4 bars
	ID 120 06 ID 120 08	2 à 5 bars
	IDK 120 04	1 bar
	IDK 120 05	1 à 1.5 bar
	IDN 110 025	2 à 3 bars
	IDN 110 03	2 à 4 bars
HARDI	MINIDRIFT 110 015 MINIDRIFT 110 02 MINIDRIFT 110 025 MINIDRIFT 110 03 MINIDRIFT 110 04	1 bar
	MINIDRIFT 110 05	1 à 1.5 bar
	INJET 110 02 ; INJET 110 025 INJET 110 03 ; INJET 110 04	3 à 4 bars
	INJET 110 05 ; INJET 110 06 INJET 110 08	3 bars
LURMARK	DB 015 F120 ; DB 02 F120 DB025 F120	2 bars
	DB 03 F120 ; DB 04 F120	2 à 3 bars
	DB 05 F120 ; DB 06 F120	2 à 6 bars
	DB 08 F120	2 à 3 bars